



Délibération N° 10/2018  
Séance du 26 septembre 2018

**Délibération pour l'ouverture de crédits budgétaires complémentaires 2018 pour un montant de 20'488.15 CHF**

Vu l'exposé des motifs,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal,

D E C I D E

*Par 14 oui soit à l'unanimité,*

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 20'488.15 destiné à couvrir les dépassements enregistrés et prévus au budget 2018.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2018 sur les comptes :

02.31	Services généraux,	Charges de biens et services	6'390.75 CHF
54.30	Famille et jeunesse,	Charges de personnel	14'000.00 CHF
73.36	Gestion des déchets,	Charges de transfert	97.40 CHF
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Puplinge, le 26 septembre 2018